

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par La Maison des Géants, dont le siège social est situé à la rue de Pintamont 18 inscrite à la BCE sous le numéro 0431.758.381.

Article 2 – Durée

Le concours se déroule du 7 avril 2026 dès 12h au 17 avril 2026 à 11h.

Article 3 – Conditions de participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en Belgique, à l'exception des membres du personnel de l'organisateur.

Une seule participation par personne est autorisée.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit de :

- Partager le concours sur votre propre profil Facebook
- Compléter notre formulaire en ligne avec vos disponibilités.

Toute participation incomplète sera invalidée.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort effectué le 17 avril dès 12h parmi les participations valides.

Il sera contacté grâce aux coordonnées laissées dans le formulaire complété en ligne par ses soins.

Si jamais les coordonnées, ne sont pas correctement encodées, l'équipe de la Maison des Géants se laisse le droit de contacter un autre vainqueur le lundi qui suit, c'est-à-dire, le 20 avril.

Article 6 – Lot

Le gagnant remporte : une murder party à la Maison des Géants. Le lot est nominatif, non échangeable et non convertible en espèces.

Article 7 – Données personnelles

Les données collectées sont utilisées pour l'usage de la base de données de la Maison des Géants.

Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.



Article 8 – Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 – Plateforme

Ce concours n'est pas géré ou sponsorisé par Facebook / Instagram / TikTok

La plateforme est déchargée de toute responsabilité.

Fait à Ath, le 24 mars 2026